

LA CONSTITUTION FINANCIÈRE DE VOTRE RETRAITE ET PATRIMOINE PROFESSIONNEL.

Prévoir dès maintenant sa retraite

Jeudi 20 Janvier 2022

De 9h00 à 17h00



Finalité de la formation

Prévoir précocement sa retraite pour être serein

Avec la participation de **Fabienne MINEAU** formatrice et spécialisée en audit de contrat d'assurance auprès des entreprises et de leurs dirigeants, et de **Eric SPERONE** formateur et spécialisé en expertise bâtiment, expertise sinistre bâtiment, audit contrats d'assurance, agent général d'assurance



Public

Tout professionnel libéral



Pré requis

Être en profession libérale et contribuer au FIF PL



Durée

1 journée soit 7 heures



Moyens et supports pédagogiques

Salle de formation adaptée et équipée en vidéoprojecteur, en tableau et en paperboard



Méthodes pédagogiques

Méthode expositive et active.



Méthode d'évaluation des acquis de formation

Évaluation des acquis et évaluation de satisfaction des stagiaires à l'issue de la formation.



Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le participant sera en mesure de mettre en place tout au long de sa carrière, un plan afin de préparer le plus précocement et sereinement possible la cessation de son entreprise libérale



Objectifs pédagogiques de la formation

1. Identifier le patrimoine personnel.
2. Réorganiser la partie immobilière dans le temps.
3. Allier la préparation financière et juridique.
4. Mettre en œuvre le passage de l'activité à la retraite.



Programme détaillé

9H00 / 9H30 : Accueil

Accueil présentation des formateurs, des participants, du programme et accord sur les règles de fonctionnement et évaluation initiale

9H30 / 10H30 : La protection personnelle du professionnel libéral :

- ▶ Les différents types de protection pendant la vie professionnelle
- ▶ Le cadre juridique

10H45 / 13H00 : L'investissement immobilier

- ▶ Comment constituer un patrimoine immobilier
- ▶ L'investissement locatif

14H00 / 15H15 : L'épargne financière à long terme

- ▶ L'assurance vie
- ▶ Les placements "retraite"

15H30 / 16H45 : La préparation de la transmission

- ▶ La session du cabinet
- ▶ La transmission patrimonial

17H00 : Conclusion, bilan de la journée et évaluation finale